



Communiqué de presse

Strasbourg,
Le 27 juillet 2018

INTEMPERIES DE MAI ET JUIN 2018 : RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE POUR 38 COMMUNES DU BAS-RHIN

L'arrêté interministériel du 9 juillet 2018 portant reconnaissance ou non de l'état de catastrophe naturelle a été publié au Journal Officiel ce vendredi 27 juillet 2018.

39 communes bas-rhinoises touchées à une ou plusieurs reprises par les intempéries survenues aux mois de mai et juin 2018 **sont concernées par les décisions rendues**

Liste des communes bas-rhinoises non reconnues en état de catastrophe naturelle pour le phénomène inondation et coulée de boue, aux périodes indiquées:

- Hohfrankenheim (Saverne), pour la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2018
- Rosteig (Saverne), pour la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2018

Liste des communes bas-rhinoises reconnues en état de catastrophe naturelle pour le phénomène inondation et coulée de boue, aux périodes indiquées :

- Achenheim (Strasbourg), pour la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2018
- Aschbach (Haguenau-Wissembourg), pour le 31 mai 2018 et pour le 11 juin 2018
- Baerendorf (Saverne), pour le 31 mai 2018
- Berstett (Saverne), pour le 1^{er} juin 2018
- Boersch (Molsheim), pour la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2018 et pour le 7 juin 2018
- Buhl (Haguenau-Wissembourg), pour le 1^{er} juin 2018 et pour le 11 juin 2018
- Croettwiller (Haguenau-Wissembourg), pour le 11 juin 2018
- Diedendorf (Saverne), pour le 31 mai 2018
- Durningen (Saverne), pour le 31 mai 2018
- Eichhoffen (Sélestat-Erstein), pour le 9 juin 2018
- Geudertheim (Haguenau-Wissembourg), pour le 12 juin 2018
- Gougenheim (Saverne), pour le 31 mai 2018
- Gresswiller (Molsheim), pour le 7 juin 2018
- Haguenau (Haguenau-Wissembourg), pour le 22 mai 2018
- Hohfrankenheim (Saverne), pour le 10 mai 2018
- Itterswiller (Sélestat-Erstein), pour le 9 juin 2018
- Kienheim (Saverne), pour la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2018

Service de la
Communication
Interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tel : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 / **Facebook :** Préfet de la région Grand Est

- Lampertheim (Strasbourg), pour le 31 mai 2018
- Langensoultzbach (Haguenau-Wissembourg), pour le 31 mai 2018
- Mothern (Haguenau-Wissembourg), pour le 11 juin 2018
- Munchhausen (Haguenau-Wissembourg), pour le 11 juin 2018
- Niederhaslach (Molsheim), pour le 7 juin 2018
- Niederroedern (Haguenau-Wissembourg), pour le 31 mai 2018 et pour le 11 juin 2018
- Obershaslach (Molsheim), pour le 7 juin 2018
- Oberhoffen les Wissembourg (Haguenau-Wissembourg), pour le 31 mai 2018
- Pfulgriesheim (Saverne), pour le 1^{er} juin 2018
- Riedseltz (Haguenau-Wissembourg), pour le 31 mai 2018
- Rosheim (Molsheim), pour la nuit du 6 au 7 juin 2018
- Schaffhouse près Seltz (Haguenau-Wissembourg), pour le 11 juin 2018
- Seebach (Haguenau-Wissembourg), pour le 31 mai 2018
- Seltz (Haguenau-Wissembourg), pour le 11 juin 2018
- Snchersheim (Saverne), pour la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2018
- Steinseltz (Haguenau-Wissembourg), pour le 31 mai 2018
- Stundwiller (Haguenau-Wissembourg), pour le 31 mai 2018
- Trimbach (Haguenau-Wissembourg), pour le 11 juin 2018
- Truchtersheim (Saverne), pour la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2018
- Wintzenbach (Haguenau-Wissembourg), pour le 11 juin 2018
- Wissembourg (Haguenau-Wissembourg), pour le 31 mai 2018

En conséquence :

- les personnes ayant subi des dommages dans les communes citées et aux périodes indiquées sont invitées, si elles ne l'ont pas déjà fait, à les déclarer auprès de leur compagnie d'assurance. Le délai maximum pour cette déclaration est fixé à dix jours à compter de la publication de l'arrêté interministériel, soit jusqu'au **5 août 2018 inclus**.

- les personnes ayant déjà déclaré les sinistres auprès de leur assureur sont invitées à vérifier la bonne complétude de leur dossier (date de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour leur commune) : délai également au **5 août 2018 inclus**.

Contact presse

Aurélie CONTRECIVILE

Tel : 06 73 85 16 45

Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
Communication
Interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tel : 03 88 21 68 77

 **Twitter** : @Prefet67 /  **Facebook** : Préfet de la région Grand Est